

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 071-200095990-20251217-DE_2025_19-DE

Délibération n° 2025-19

Membres

- Titulaires en exercice : 15
- Présents : 8
- Titulaires : 7
- Suppléant : 1
- Nombre de pouvoirs : 2
- Excusés : 6
- Absents : 2

**Nombre de suffrages
exprimés :**

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Date de convocation :
04/12/2025

Date d'affichage :
04/12/2025

Le dix-sept décembre deux mil vingt-cinq, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 18h30 en mairie de CORMATIN, sous la présidence de M. BORDET Jean-François.

Étaient présents : PONCET Guy, DELPEUCH Jean-Luc, BERTRAND Catherine, LOGEROT Virginie, DUPARAY Alexandre, GUENARD Pascal, BORDET Jean-François, DURIAUX Philippe.

Procurations : QUELIN Pierre-Yves à BORDET Jean-François, CHORIER Jacques à DELPEUCH Jean-Luc.

Étaient excusés : GELIN Daniel, FARENC Jean-François, PARRET Thierry, CHORIER Jacques, QUELIN Pierre-Yves, LABULLE Marc.

Était absent : PROTET Christian, THEVENON René.

A été nommé **Secrétaire de séance** : PONCET Guy

OBJET : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026

Le Président rappelle aux membres du Comité que le budget primitif de l'exercice prochain sera adopté avant le 15 mars 2026. Cependant afin de permettre un fonctionnement des services publics avant le vote du budget, la réglementation permet d'engager des dépenses avant le vote du budget.

Les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le calcul des crédits d'investissement proposé pour 2026 a été réalisé à partir des dépenses réelles d'équipement et des dépenses réelles financières inscrites au budget primitif 2025 ci-dessous :

Comptes	DEPENSES	Budget Primitif 2025	Crédits d'investissements 2026
2031	Frais d'études	75 000.00 €	18 750.00 €
21538	Autres réseaux	237 500.00 €	59 375.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000.00 €	500.00 €
Immobilisations incorporelles et corporelles		314 500.00 €	78 625.00 €

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, avant l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, concernant les chapitres 20 et 21 pour un montant de 78 625,00 €.

Après délibération, le Comité syndical décide, à l'unanimité des présents et représentés, l'ouverture de crédits d'investissements pour 2026 à hauteur de 25% du budget 2025 soit 78 625 €.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 071-200095990-20251217-DE_2025_19-DE

S²LOW

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.



Le Président,

Jean-François BORDET

Le secrétaire,

Guy PONCET